

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
France et Etats de la Communauté	900 »	500 »
Par avion France	2.700 »	1.400 »
— Etats ex-A.O.F.A.	1.700 »	900 »
— Etats ex-A.E.F.	2.400 »	1.300 »
— Autres Etats	2.700 »	1.400 »
Ordinaire Etranger	1.000 »	600 »
Prix du numéro	20 »	
Prix du numéro des années antérieures	25 »	
Par la Poste, majoration de	45 »	

BIMENSUEL

PARAISANT le 1^{er} et 3^e MERCREDI de CHAQUE MOIS

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES
S'adresser au Directeur du J.O. Ministère de la Justice et de la Législation de la R. I. M. à Nouakchott

Les annonces doivent être remises au plus tard 8 jours avant la parution du journal et elles sont payables à l'avance.

Toute demande de changement d'adresse devra être accompagnée de la somme de 10 francs

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne (hauteur 8 points)..... 100 francs
Chaque annonce répétée..... moitié prix
(Il n'est jamais compté moins de 250 francs pour les annonces).

Les abonnements et les annonces sont payables d'avance

Compte-chèque postal n° 3121 à Saint-Louis

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

de la République Islamique de Mauritanie

LOIS ET ORDONNANCES

16 mars	Loi n° 61-049 portant dérogation aux dispositions de l'article 43 de la loi du 16 janvier 1960.....	125
---------	---	-----

DÉCRETS, ARRÊTÉS, DÉCISIONS ET CIRCULAIRES

Premier Ministre :

3 mars	Décret n° 10.038 CAB.-DIR. chargeant M. Bâ Mamadou Samba, ministre du Plan, des Domaines, de l'Habitat et du Tourisme de l'intérim du Premier Ministre.....	125
16 mars	Décret n° 10-049 chargeant M. Amadou Samba Diom, ministre des Travaux publics de l'intérim du Premier Ministre.....	125
16 mars	Décret n° 10-050 portant clôture de la session extraordinaire de l'Assemblée nationale.....	125
13 mars	N° 10-046 CAB.-M.L. — Arrêté organisant la campagne de recrutement des jeunes mauritaniens volontaires pour le service militaire au titre de la classe 1960-1961.....	125
8 mars	N° 10-086 CAB.-PM.-MEJ. — Décision portant désignation de deux fonctionnaires pour suivre en France des stages de Bibliothéconomie.....	127

13 mars	N° 10-098 CAB.-M.L. — Décision modifiant l'affectation d'un sous-officier hors-cadres.....	127
---------	--	-----

13 mars	N° 10-099 CAB.-M.L. — Décision portant mutation d'un sous-officier hors-cadres.....	127
---------	---	-----

Ministère des Finances :

2 mars	Décret n° 61-040 fixant les taux de l'indemnité de responsabilité allouée aux agents spéciaux.....	127
17 mars	Décret n° 10-051 chargeant M. Amadou Samba Diom de l'intérim du Ministre des Finances.....	127

Ministère de l'Intérieur :

2 mars	Décret n° 61-041 M.-I. T. portant approbation du compte administratif de l'exercice 1959 et du budget additionnel 1960 de la commune de Rosso.....	128
2 mars	Décret n° 61-042 M. INT. portant approbation du compte additionnel de l'exercice 1959 de la commune mixte de Boghé et du budget additionnel 1960 de la commune de Boghé.....	128
2 mars	Décret n° 61-043 M.-INT. portant approbation du compte administratif de l'exercice 1959 et du budget additionnel 1960 de la commune de Kaédi.....	128
22 mars	Décret n° 10-053 nommant M. Chevance, conseiller technique au Ministère de l'Intérieur.....	128
17 février	N° 10-049 M.-INT.-SU. — Décision portant affectation d'un inspecteur de Police.....	128
25 février	N° 10-081 M.-INT. — Décision portant affectation d'un garde national.....	128
9 mars	N° 10-088 M.-NIT. — Décision portant affectations de personnel de bureau.....	128

Ministère des Travaux publics, des Transports, des Postes et Télécommunications :

14 mars..... N° 90 MTP.-PT-CAB. — Arrêté portant nomination du Directeur de Cabinet du Ministre des Travaux publics et délégation de signature..... 128

Le Ministre de l'Economie rurale,

29 mars..... Décret n° 10-061 chargeant M. Compagnet Ministre des Finances, de l'intérim du Département de l'Economie rurale..... 129

12 mars..... N° 85 MER.-F.C. — Arrêté portant approbation du budget du Fonds Commun des S. P. de Mauritanie exercice 1961..... 129

12 mars..... N° 86 MER.-F.C. — Arrêté portant approbation du compte de gestion du Fonds Commun des S.P. de la Mauritanie exercice 1960..... 129

20 mars..... N° 103 MER.F.C. — Arrêté portant approbation des rôles primitifs de cotisations de l'exercice 1961 des Sociétés de Prévoyance de Chinguetti, Boutilimit, Médredra et Nouakchott..... 129

15 mars..... N° 355 MER.-F.C. — Décision portant nomination du Secrétaire-Trésorier de la S.P. de Tidjikja..... 129

25 mars..... N° 384 MER.-AGR — Décision portant licenciement d'un agent d'Agriculture..... 129

Ministère de la Justice et de la Législation :

20 mars 1961..... Décret n° 61-056 M.J.L. portant nomination du Président et des assesseurs de la Cour Criminelle Spéciale..... 129

4 mars..... N° 80 M.J.L. — Arrêté fixant les listes des assesseurs de la Cour d'Assises..... 130

28 mars..... N° 416 MJL.-AN. — Décision portant licenciement d'un planton..... 131

Ministère du Plan, des Domaines, de l'Habitat et du Tourisme :

20 mars..... N° 94 M.P.D.H. — Arrêté nommant M. Payré, Directeur du Cabinet du Ministre du Plan et lui donnant délégation de signature..... 131

Ministère de la Fonction publique et du Travail :

Témoignage officiel de satisfaction..... 131

Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Mines :

24 mars..... N° 97 M.CIM.A. — Arrêté portant agrément d'une Société d'Assurances..... 131

2 février..... N° 178 M.CIM.-PP. — Décision reclassant un secrétaire-dactylographe..... 131

Ministère de l'Education de la Jeunesse et des Sports

25 février..... N° 10-032 PM. — Arrêté portant nominations de mouçaid..... 131

28 mars..... N° 10-056 MEJ.-IA. — Arrêté fixant la liste du personnel de l'Enseignement du 1^{er} degré chargé de services supplémentaires..... 132

23 février..... N° 10-056 MEJ.-IA. — Décision nommant le professeur du Collège de Rosso..... 133

23 février..... N° 10-057 MEJ.-IA. — Décision portant licenciement d'une dactylographe..... 133

23 février..... N° 10-058 MEJ.-IA. — Décision portant licenciement d'un planton..... 134

23 février..... N° 10-059 MEJ.-IA. — Décision organisant un service de permanence au Collège de Rosso pendant les grandes vacances... 134

28 février..... N° 10-060 MEJ.-IA. — Décision constatant la promotion d'un instituteur détaché... 134

23 février..... N° 10-061 MEJ.-IA. — Décision acceptant la démission d'un instituteur adjoint... 134

23 février..... N° 10-062 MEJ.-IA. — Décision constatant le décès d'un instituteur..... 134

23 février..... N° 10-064 T.A.R. — Décision portant engagement d'un moniteur d'arabe..... 134

23 février..... N° 10-065 MEJ.-IA. — Décision acceptant la démission d'un moniteur décisionnaire... 134

23 février..... N° 10-066 MEJ.-IA. — Décision constatant la démission d'un moniteur décisionnaire... 134

25 février..... N° 10-069 MEJ.-IA. — Décision portant affectation d'un instituteur adjoint..... 134

25 février..... N° 10-070 MEJ.-IA. — Décision portant licenciement d'un planton..... 134

25 février..... N° 10-071 MEJ.-IA. — Décision constatant le décès d'une monitrice..... 134

25 février..... N° 10-072 MFJ.-IA. — Décision nommant le Principal du Collège de Rosso..... 134

25 février..... N° 10-073 MEJ.-IAR. — Décision portant mutation d'un maître d'arabe..... 134

25 février..... N° 10-074 MEJ.-IAM. — Décision acceptant la démission d'un moniteur d'arabe décisionnaire..... 134

9 mars..... N° 10-090 MEJ.-IA. — Décision portant affectation d'un professeur contractuel..... 135

9 mars..... N° 10-091 MEJ.-IA. — Décision portant affectation d'un professeur adjoint..... 135

25 février..... N° 10-092 MEJ.-IA. — Décision portant mutation d'un instituteur adjoint..... 135

9 mars..... N° 10-093 MEJ.-IA. — Décision acceptant la démission d'une institutrice adjointe décisionnaire..... 135

9 mars..... N° 10-094 MEJ.-IA. — Décision portant licenciement d'un moniteur décisionnaire..... 135

9 mars..... N° 10-095 MEJ.-IAM. — Décision classant les moniteurs de français dans les catégories du décret n° 60-132 du 23 juillet 1960..... 135

24 mars..... N° 10-124 MEJ.-I. — Décision fixant la liste nominative des candidats et des candidates admissibles aux épreuves écrites des examens professionnels de l'Enseignement du 1^{er} degré en 1961..... 139

24 mars..... N° 10-125 MEJ.-IA. — Décision nommant les membres de la Commission chargée de corriger les épreuves du concours pour le recrutement des élèves moniteurs..... 139

27 mars	N° 10-131 MEJ-IAR. — Décision portant affectations de maîtres d'arabe.....	140
27 mars.....	N° 10-132 MEJ-IAR. — Décision portant affectations de maîtres d'arabe	140
28 mars.....	N° 10-133 MEJ-IA. — Décision portant résiliation du contrat d'un instituteur.	140

Textes publiés à titre d'information

20 mars.....	N° 4 CB. M. — Arrêté convoquant le Conseil municipal de Boghé en session ordinaire.....	140
--------------	---	-----

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces	140
----------------	-----

Partie officielle

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

LOIS ET ORDONNANCES

Loi n° 61-049 portant dérogation aux dispositions de l'article 43 de la loi du 16 janvier 1960.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté;
Le Premier Ministre promulgue la loi dont la teneur suit:

Article premier. — Par dérogation aux dispositions de l'article 43 de la loi n° 60-016 du 16 janvier 1960, les élections en vue du renouvellement du Conseil municipal de la Commune d'Atar, auront lieu dans le courant du deuxième semestre de l'année 1961 et au plus tard le 31 décembre de cette année.

Art. 2. — La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Nouakchott, le 16 mars 1961.

MOKTAR OULD DADDAH.

Le Ministre de l'Intérieur,
Sidi Mohamed DEYINE.

DÉCRETS, ARRÊTÉS, DÉCISIONS et CIRCULAIRES

Premier Ministre :

Par décret n° 10.038 CAB.-DIR. du 3 mars 1961 :

Article premier. — M. Bâ Mamadou Samba, ministre du Plan, des Domaines de l'Habitat et du Tourisme, est chargé de l'intérim du Premier Ministre pendant l'absence de Maître Moktar Ould Daddah.

Art. 2. — Le présent décret prendra effet à compter du 3 mars 1961.

Par décret n° 10.049 du 16 mars 1961 :

Article premier. — M. Amadou Diadie Samba Diom, Ministre des Travaux publics, des Transports, des Postes et Télécommunications, est chargé de l'intérim du Premier Ministre pendant l'absence de Maître Moktar Ould Daddah.

Art. 2. — Le présent décret prendra effet à compter du 21 mars 1961.

Par décret n° 10.050 du 16 mars 1961 :

Article premier. — La session extraordinaire de l'Assemblée nationale de la République Islamique de Mauritanie ouverte le 20 février 1961 sera close le 16 mars 1961.

Par arrêté n° 10-046 CAB-MILI. du 13 mars 1961 :

Article premier. — La campagne de recrutement des jeunes mauritaniens âgés de 19 à 24 ans, volontaires pour être appelés au service militaire se déroulera sur le territoire de la République Islamique de Mauritanie du 25 mars au 25 avril 1961.

Art. 2. — La composition, les lieux et dates de fonctionnement des commissions de recrutement ainsi que les contingents de recrues à incorporer sont fixés comme suit :

1. — CERCLE DE L'ADRAR.

Nombre de recrues à incorporer : 160.

Centre de convocation de Fort-Trinquet : le 25 mars et le 15 avril 1961.

Président :

M. Sidi El Moktar O. Weiss.

Membres :

Le Capitaine Ricard ;
Le Médecin-Lieutenant Gorget.

Centre de convocation de Ain Ben Tili : le 27 mars 1961

Président :

M. Aba O. Dkhil.

Membres :

Le Capitaine Ricard ;
Le Médecin-Lieutenant Gorget.

Centre de convocation de Fort-Gouraud : le 30 mars et les 18 et 19 avril 1961

Président :

M. Mohamed Ould Bah.

Membres :

Le Capitaine Ricard ;
Le Médecin-Lieutenant Gorget.

Centre de convocation d'Atar : le 1^{er} avril et les 12 et 13 avril

Président :

Ahmed O. Ahmed Salem O. Haida.

Membres :

Le Capitaine Ricard ;
Le Médecin-Lieutenant Gorget.

2. — CERCLE BAIE-DU-LEVRIER.

Nombre de recrues à incorporer : 20.
Centre de convocation de Port-Etienne : le 5 avril 1961.

Président :

M. Mohamed Lanine O. Hamoni.

Membres :

Le Capitaine Ricard ;
Le Médecin-Lieutenant Gorget.

3. — CERCLE DE L'INCHIRI

Nombre de recrues à incorporer : 20.
Centre de convocation d'Akjoujt : le 10 avril 1961.

Président :

M. Dey O. Brahim.

Membres :

Le Capitaine Ricard ;
Le Médecin-Lieutenant Gorget.

4. — NOUAKCHOTT CAPITALE

Nombre de recrues à incorporer : 50.
Centre de convocation de Nouakchott : les 6 et 7 avril 1961.

Président :

M. Prulière.

Membres :

Le Capitaine Ricard ;
Le Médecin-Lieutenant Gorget.

5. — CERCLE DU TRARZA

Nombre de recrues à incorporer : 90.
Centre de convocation de Boutilimit : le 25 mars 1961.

Président :

M. Guye Soumaret.

Membres :

Le Lieutenant Danois Yves ;
Le Médecin-Lieutenant Crozès.

Centre de convocation de Rosso : les 27 et 28 mars 1961.

Président :

M. Pincon.

Membres :

Le Lieutenant Danois Yves ;
Le Médecin-Lieutenant Crozès.

6. — CERCLE DU GUIDIMAKA

Nombre de recrues à incorporer : 50.
Centre de convocation de Sélibaby : les 6 et 7 avril 1961.

Président :

Ely O. Sid El Mehdi.

Membres :

Le Lieutenant Danois Yves ;
Le Médecin-Lieutenant Crozès.

7. — CERCLE DU GORGOL

Nombre de recrues à incorporer : 50.
Centre de convocation de Kaédi : les 10 et 11 avril 1961.

Président :

M. Sy Ismaila.

Membres :

Le Lieutenant Danois Yves ;
Le Médecin-Lieutenant Crozès.

8. — CERCLE DU BRAKNA

Nombre de recrues à incorporer : 100.
Centre de convocation d'Aleg : les 13 et 14 avril 1961.

Président :

M. Ahmed Salem O. M. Khaïtratt.

Membres :

Le Lieutenant Danois Yves ;
Le Médecin-Lieutenant Crozès ;

Centre de convocation de Boghé : les 17 et 18 avril 1961.

Président :

M. Sid Ahmed O. Mohamed.

Membres :

Le Lieutenant Danois Yves ;
Le Médecin-Lieutenant Crozès ;

9. — CERCLE DU HODH-ORIENTAL

Nombre de recrues à incorporer : 130.
Centre de convocation de Néma : les 25 et 26 mars 1961.

Président :

M. Samory O. Beya.

Membres :

Le Lieutenant Gentzbittel ;
Le Médecin-Lieutenant Constant.

Centre de convocation de Oualata : les 28 et 29 mars 1961.

Président :

M. Ahmed O. Ely El Kory.

Membres :

Le Lieutenant Gentzbittel ;
Le Médecin-Lieutenant Constant.

Centre de convocation de Timbédra : le 31 mars 1961.

Président :

M. Sidi Mohamed O. Abderrahmane.

Membres :

Le Lieutenant Gentzbittel ;
Le Médecin-Lieutenant Constant.

10. — CERCLE DU HODH-OCCIDENTAL

Nombre de recrues à incorporer : 80.

Centre de convocation de Aïoun-El-Atrouss : les 4 et 5 avril 1961.

Président :

M. Mohamed O. Daddah.

Membres :

Le Lieutenant Gentzbittel ;
Le Médecin-Lieutenant Constant.

Centre de convocation de Tamchakett : les 7 et 8 avril 1961.

Président :

M. Ahmed Bazeid O. Ahmed Miske.

Membres :

Le Lieutenant Gentzbittel ;
Le Médecin-Lieutenant Constant.

11. — CERCLE DE L'ASSABA

Nombre de recrues à incorporer : 90.

Centre de convocation de Kiffa : les 10-11 et 12 avril 1961.

Président :

M. Mohamed O. Cheikh.

Membres :

Le Lieutenant Gentzbittel ;
Le Médecin-Lieutenant Constant.

12. — CERCLE DU TAGANT

Nombre de recrues à incorporer : 60.

Centre de convocation de Moudjéria : le 15 avril 1961.

Président :

M. Ahmed O. Abdallaye.

Membres :

Le Lieutenant Gentzbittel ;
Le Médecin-Lieutenant Constant ;

Centre de convocation de Tidjikja : le 17 avril 1961.

Président :

M. Ahmed O. Mohamed Saleh.

Membres :

Le Lieutenant Gentzbittel ;
Le Médecin-Lieutenant Constant.

Art. 3. — Seront revus en priorité les jeunes gens classés 2^e portion, lors du recrutement de la classe 1960.

Art. 4. — Les candidats seront retenus pour l'incorporation d'abord en fonction de leur aptitude physique, ensuite en fonction de leur classement à l'épreuve des tests.

Les candidats aptes physiquement mais non retenus en raison de leur classement après les épreuves de tests seront classés 2^e portion.

Dans l'hypothèse où l'effectif à incorporer ne pourrait être réuni dans un cercle, le contingent du cercle suivant sera augmenté d'autant.

Le Commandant du cercle n'ayant pu fournir le contingent fixé rendra compte télégraphiquement sous le présent timbre.

Par décision n° 10-086 CAB-P.M -MEJ du 8 mars 1961 :

Article premier. — M. Abdellahi O. Rajel O. El Béchir, instituteur adjoint à l'école de garçons de Boutilimit, est placé en détachement sans solde pour suivre à Toulouse et à Paris des stages de bibliothéconomie organisés par la Direction des Bibliothèques de France, du 1^{er} avril 1961 au 31 mai 1962 (ancienne imputation budgétaire chapitre 10 - 1, article 7).

Art. 2. — M. Mohamed Said O. Mohamed El Hafed, ex-élève infirmier, est désigné pour suivre le même stage (ancienne imputation : chapitre 10- 5, article 4).

Par décision n° 10-098 CAB.-MILI. du 13 mars 1961 :

Article premier. — Le Sergent-Chef d'Infanterie de Marine Oliepi Antoine, précédemment affecté à l'encadrement des Goums Nationaux à Bir-Mogrein, est mis à la disposition du Commandant de cercle de l'Adrar pour assurer le fonctionnement du bureau militaire.

Par décision 10-099 CAB.-MILI. du 13 mars 1961 :

Article premier. — Le Sergent-Chef Stozgryn Robert, est nommé adjoint de l'Inspecteur délégué des Goums Nationaux pour les cercles de l'Adrar, de la Baie-du-Lévrier et de l'Inchiri.

Ministère des Finances :

Par décret n° 61-040 dn 2 mars 1961 :

Article premier. — Les taux de l'indemnité de responsabilité allouée aux agents spéciaux, fixée à l'article 2 du décret n° 60.041 du 17 décembre 1960, sont modifiés provisoirement comme suit à compter du 1^{er} janvier 1961 :

Agences spéciales hors classe 120.000 francs par an ;
Agences spéciales de 1^{re} classe 90.000 francs par an.

Art. 2. — Le Ministre des Finance est chargé de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 10-051 du 17 mars 1961 :

Article premier. — M. Amadou Diadie Samba Diom, Ministre des Travaux publics, des Transports des Postes et Télécommunications, est chargé de l'intérim du Département des Finances pendant l'absence de M. Compagnet.

Art. 2. — Le présent décret prendra effet à compter du 13 mars 1961.

Ministère de l'Intérieur :

Par décret n° 61-041 M.INT. du 2 mars 1961 :

Article premier. — Est approuvé le compte administratif de la commune de Rosso pour l'exercice 1959, arrêté en recettes à la somme de onze millions trois cent soixante-quatre mille cinq cent cinquante-huit (11.364.558) francs et en dépenses à la somme de dix millions cinq cent vingt-quatre mille sept cent vingt-trois francs (10.524.723).

Art. 2. — Est approuvé le budget additionnel de cette même commune pour l'exercice 1960, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de six millions huit cent soixante-trois mille deux cent cinq francs (6.863.205).

Art. 3. — Le Ministre de l'Intérieur et le Maire de la commune de Rosso sont chargés de l'application du présent décret.

Par décret n° 61-042 M.INT. du 2 mars 1961 :

Article premier. — Est approuvé le compte administratif de la commune mixte de Boghé pour l'exercice 1959, arrêté en recettes à la somme de trois millions trois cent vingt-deux mille neuf cent trente-huit francs (3.322.938) francs et en dépenses à la somme de deux millions deux cent quatre-vingt-deux mille cinquante et un (2.282.051).

Art. 2. — Est approuvé le budget additionnel de cette même commune pour l'exercice 1960 arrêté en recettes et en dépenses à la somme de cinq millions quatre-vingt mille sept cent quatre-vingt-douze francs (5.080.792).

Art. 3. — Le Ministre de l'Intérieur et le Maire de la commune de Boghé sont chargés de l'application du présent décret.

Par décret n° 61-043 M.INT. du 2 mars 1961 :

Article premier. — Est approuvé le compte administratif de la commune de Kaédi pour l'exercice 1959, arrêté en recettes à la somme de cinq millions cinq cent vingt-trois mille cinq cent quarante-huit (5.523.548) francs et en dépenses à la somme de quatre millions trente-neuf mille sept cent neuf francs (4.039.709).

Art. 2. — Est approuvé le budget additionnel de cette même commune pour l'exercice 1960 arrêté en recettes et en dépenses à la somme de trois millions quatre cent quarante-neuf mille six cent trente-sept francs (3.449.637).

Art. 3. — Le Ministre de l'Intérieur et le Maire de la Commune de Kaédi sont chargés de l'application du présent décret.

Par décret n° 10-053 du 22 mars 1961 :

Article premier. — M. Chevance Jean, administrateur de 5^e échelon de la France d'Outre-Mer, précédemment chef du Service des Renseignements généraux et de la Sécurité est à compter du 20 mars, nommé Conseiller technique auprès du Ministre de l'Intérieur et chargé de la coordination des services de Sécurité.

Art. 2. — Le traitement de l'intéressé demeure imputable au budget de la République Française (Fonds d'Aide et Coopération).

Par décision n° 10-049 M. INT-SU du 17 février 1961 :

Article premier. — L'Inspecteur de Police de 2^e classe 1^{er} échelon Modou Oul Soudani, indice 447, précédemment en service au Commissariat de Rosso, est mis à la disposition de M. le Chef de subdivision de Nouakchott, en qualité de Chef du Poste de Police de cette ville.

Art. 2. — La présente décision prendra effet pour compter du 1^{er} janvier 1961.

Par décision n° 10-081 I.G.N.-M.INT. du 25 février 1961 :

Article premier. — Le garde national de 3^e échelon Idrissa Sèye n° 695, en service à la Baie-du-Lévrier est affecté au Dépôt de Rosso au titre de la Fanfare pour compter du 1^{er} mars 1961.

Par décision n° 10.088 du 9 mars 1961 :

Article premier. — Les fonctionnaires et agents dont les noms suivent reçoivent les affectations suivantes à compter du 1^{er} mars 1961.

Kaédi : Bal Mamadou, aide-météorologiste de 4^e échelon, en service détaché ;

Port-Etienne : Diallo Alioune, commis de 3^e échelon, précédemment à Atar ;

Aïoun : Zeidane Ould El Arby, commis de 3^e classe 1^{er} échelon précédemment à l'Office de la Main d'œuvre à Nouakchott.

Nouakchott : Sow Assane, Secrétaire-dactylographe précédemment à Port-Etienne ;

Atar : Brahim Ould Aïdoud, moniteur précédemment à Chinguetti ;

Rosso : Ly Aïssatou, dactylographe précédemment à Kaédi

Ministère des Travaux publics, des Transports, des Postes et Télécommunications :

Par arrêté n° 90 M.T.P.-T.P.-CAB. du 4 mars 1961 :

Article premier. — M. Monnier Jean, attaché de 2^e classe 3^e échelon, de retour de congé et débarqué à Saint-Louis le 30 octobre 1960, est remis à la disposition du Ministre des Travaux publics, des Transports, des Postes et Télécommunications.

Art. 2. — M. Monnier Jean est nommé directeur de Cabinet chargé de la coordination de tous les services relevant du Ministère des Travaux publics, des Transports, des Postes et Télécommunications. M. Monnier fera en outre fonction de Chef du Service de la Marine marchandé.

Art. 3. — M. Monnier Jean est autorisé en qualité de directeur de Cabinet à signer par délégation du Ministre des Travaux publics, des Transports, des Postes et Télécommunications les documents suivants :

— Ampliations conformes des arrêtés, décisions, circulaires et correspondances diverses ;

— Transmissions aux divers services :

- Bordereaux d'envoi ;
- Demandes de renseignements ;
- Ordres de mission et feuilles de déplacement des personnels relevant du Ministère ;
- Bons de commande et fiches d'engagement de dépenses du Cabinet.

A cet effet la signature de M. Monnier Jean sera précédée de la mention suivante :

Par délégation du Ministre des Travaux publics, des Transports et des Postes et Télécommunications :
Le Directeur de Cabinet,

Art. 4. — Le traitement de M. Monnier demeure imputable, au budget de la République Française (Assistance technique).

Art. 5. — M. Monnier Jean aura droit aux avantages attachés aux fonctions de Directeur de Cabinet et il percevra, à ce titre, l'indemnité de fonctions inscrite au chapitre 9 l'article 2 du budget de la République Islamique de Mauritanie.

Art. 6. — Le présent arrêté aura effet pour compter du 30 octobre (régularisation).

Ministère de l'Economie rurale :

Par décret n° 10-061 du 29 mars 1961 :

Article premier. — M. Compagnet Maurice, Ministre des Finances est chargé de l'intérim du Département de l'Economie rurale pendant l'absence de M. Ahmed Saloum Ould Haiba.

Art. 2. — Le présent décret prendra effet à compter du 23 mars 1961.

Par arrêté n° 85 M.E.R. F.C. du 12 mars 1961 :

Article premier. — Est approuvé et rendu exécutoire le budget du Fonds Commun des Sociétés de Prévoyance de la Mauritanie, exercice 1961, arrêté en :

Recettes à la somme de : huit millions sept cent quarante et un mille cent soixante-six francs (8.741.166 F.)

Dépenses à la somme de : huit millions cinq cent mille sept cent quatre-vingt-six francs (8.500.786 F.)

Par arrêté n° 86 M.E.R. F.C. du 12 mars 1961 :

Article premier. — Est approuvé le compte de gestion du Fonds Commun des Sociétés de Prévoyance de Mauritanie de l'exercice 1960.

Par arrêté n° 103 M.E.R. F.C. du 30 mars 1961 :

Article premier. — Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles primitifs de cotisations afférents à l'exercice 1961 des Sociétés de Prévoyance de :

Chinguetti dont le montant s'élève à :	119.476 francs
Boutilimit — — — à	298.219 francs
Méderdra — — — à	238.504 francs
Nouakchott — — — à	100.396 francs

Art. 2. — Les Présidents des Sociétés de Prévoyance de Chinguetti, Boutilimit, Méderdra et Nouakchott sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Par décision n° 355 M.E.R. F.C. du 15 mars 1961 :

Article premier. — M. Ahmed Ould Khattari, commis d'Administration générale, est nommé Secrétaire-Trésorier de la Société de Prévoyance de Tidjikja à compter du 1^{er} février 1961

Art. 2. — M. Ahmed Ould Khattari aura droit à l'indemnité prévu par les textes en vigueur.

Par décision n° 384 M.F.R. AGR du 25 mars 1961 :

Article premier. — M. Mohamed Abdallahi Ould Abderrahmane, agent d'Agriculture en service à Aioun-El-Atrouss, est licencié de son emploi à compter du 26 novembre 1960, date à laquelle il a quitté son poste d'affectation abandonnant ainsi son service sans autorisation.

Ministère de la Justice et de la Législation :

N° 61.056 M.J.L. — DÉCRET portant nomination du Président et des Assesseurs de la Cour Criminelle Spéciale.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution en date du 22 mars 1959

Vu la Loi n° 61.048 du 15 mars 1961 portant création de la Cour Criminelle Spéciale ;

Vu le décret 59.006 du 1^{er} avril 1959 relatif aux attributions des Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu en séance du 20 mars 1961 (n° 143),

DÉCRÈTE :

Article premier. — Sont nommés à la Cour Criminelle Spéciale pour une durée de six mois :

Mohamed Ould Cheikh, administrateur, pour exercer les fonctions de Président ;

Soumaré Gaye Sillý, administrateur,

Ahmed Ould Aïda, député Emir de l'Adrar,

H'bib Ould Ahmed Saloum, député Emir du Trarza, pour exercer les fonctions d'assesseurs ;

Ahmed Ould Ba, administrateur,

Diallo Mamadou, capitaine, pour exercer les fonctions de Commissaire du Gouvernement.

Guissé Malal, secrétaire des Greffes et Parquets, pour exercer les fonctions de Greffier.

Mohamed Abdallahi Ould Alem, administrateur ;

Kane Amadou N'Diaye, administrateur ;

Baham Ould Mohamed Laghdaf, administrateur,

Sidi Mohamed Ould Abderrahmane, administrateur,
pour exercer les fonctions d'assesseurs suppléants.

Art. 2. — Le Ministre de la Justice et le Ministre de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera enregistré, publié au *Journal officiel* et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Nouakchott le 20 mars 1961.

Le Ministre de la Justice et de la Législation,
Cheikhna Ould Mohamed LAGHDAF.

Le Ministre de l'Intérieur,
chargé de l'interim du Premier Ministre,
SIDI MOHAMED DEYINE.

Le Ministre de l'Intérieur,
SIDI MOHAMED DEYINE.

Par arrêté n° 80 M.J.L. du 4 mars 1961 :

Article premier — Les notables dont les noms suivent sont désignés pour former le collège des assesseurs pour l'année judiciaire 1960-1961 :

- 1 Tail Moctar, 34 ans, receveur des P.T.T. à Kaédi.
- 2 Diagana Sidi, 32 ans, directeur d'école à Kaédi.
- 3 D'allo Amadou, 43 ans, employé de commerce à Kaédi.
- 4 Ball Mahamoudou, 38 ans, aide-météo à Kaédi.
- 5 Tandia Oussmane, 32 ans, commis d'Administration à Kaédi.
- 6 Kamara Diafara, 56 ans, ancien combattant à Massi Choggar (Sélibaby).
- 7 Mohamed Lamine O. Babiya, 38 ans, secrétaire de Cadi à Sélibaby.
- 8 Dia Abdoul, 33 ans, directeur d'école à Sélibaby.
- 9 Abdoul Aziz Kane, 59 ans, chef de canton des Irlabès Ebiabés à Aleg.
- 10 Dj bril Bâ, 34 ans, chef de canton des Lao Bababé à Boghé.
- 11 El Kori O. Oudaa, 38 ans, notable Idéijiba à Aleg.
- 12 Hamat Wane, 50 ans, propriétaire à Boghé.
- 13 Oumar Ly, 52 ans, assistant élevage à Aleg.
- 14 Mohamed O. Selme, commerçant à Kiffa.
- 15 Ethemane O. El Moctar, adjoint au chef général des Chrattit à Kiffa.
- 16 Haymouda-O. Hameiyada, percepteur à Kiffa.
- 17 Abdallahi O. Yamani, des Chorfa Ahel Yamané à M'Bout.
- 18 Seiboubi O. Guelaye, chef de village de Takoutalla à M'Bout.
- 19 Babacar Fall, inspecteur primaire à Aïoun-El-Atrouss.
- 20 Mohamed O. Abd Salam, planton à Tamchakett.
- 21 Sidi O. Diaghili, puisatier à Tamchakett.
- 22 Bouna O. Abei Alla, infirmier vétérinaire à Aïoun-El-Atrouss.
- 23 Cheikh O. Mohamed Saleh, notable à Port-Etienne.
- 24 Najim O. Bechir, commerçant à Port-Etienne.

- 25 Sidi Mohamed O. Haidallahi, chef de fraction à Port-Etienne.
 - 26 Lemhada O. Zemragui, éleveur à Akjoujt.
 - 27 Moussa Diak, commis en retraite à Akjoujt.
 - 28 Mohamed Cheikh O. El Hage, commerçant à Akjoujt.
 - 29 Ibrahima Kane, chef de canton de Tiékané à Rosso.
 - 30 Kane Abdoul Boli, capitaine en retraite à Rosso.
 - 31 Mohamed O. Cheikh El Hassen, chef général des Idaoua à Boutilimit.
 - 32 Ahmed O. Mohamed O. Cheikh Sidia, secrétaire d'Administration à Boutilimit.
 - 33 Mohamed Abdallaye O. Mahamed N'Bareck, chef général des Idaoualy à Méderdra.
 - 34 Baoba O. Abass, 35 ans, commis d'Administration à Fort-Trinquet.
 - 35 Bazeld O. Saleck, 72 ans, retraité à Atar.
 - 36 Cheikh O. Ainina, 33 ans, commis des P.T.T. à Atar.
 - 37 Eli O. Zoum-Zoum, 84 ans, facteur des P.T.T. à Atar.
 - 38 Ethmane O. Aida, chef de fraction, 48 ans, à Atar.
 - 39 Isid Bim O. Boubacar, 32 ans, chef à Timbédra.
 - 40 Bâ O. Guig, 42 ans, chef du Ksar de Walata.
 - 41 Moulaye Ely O. Moumana, 43 ans, chef du Ksar de Néma.
 - 42 Idoumou O. Neudeit, 40 ans, notable des Oulad Mouhamoud à Néma.
 - 43 Hademine O. Kobadi, 42 ans, chef à Timbédra.
 - 44 Ely O. Sidi Mohamed, 45 ans, chef de groupe à Timbédra.
 - 45 Brahim O. Soueid Ahmed, 42 ans, chef général des Idawich à Moudjéria.
 - 46 Mohamed O. Ahmed O. Sid' Mahmed, 42 ans, chef général des Kountas à Moudjéria.
 - 47 Mohamed Horma O. Youba, 40 ans, notable à Tidjikdja.
 - 48 Ahmedou O. Abdelmoumen, 45 ans, notable à Tichitt.
 - 49 Behna O. Salihi, 38 ans, commerçant à Tidjikdja.
 - 50 Mohamed O. Cheikh Sidi Mohamed, chef général des Aheel Cheikh Souleymane à Méderdra.
- Art. 2. — Les notables dont les noms suivent sont désignés pour former la liste supplémentaire des assesseurs de la Cour d'Assises
- 1 Yahya O. Bouamatou, 39 ans, commerçant, notable des Oulads Bousba à Nouakchott.
 - 2 Moktar O. Etheimine, 47 ans, notable à Nouakchott.
 - 3 N'Diaye Boubacar, 53 ans, commis d'Administration générale à Nouakchott.
 - 4 Mohamed O. Khayar, 39 ans, chef d'escala à Nouakchott.
 - 5 Ismail Silvert, 35 ans, commerçant à Nouakchott.
 - 6 Abdatt O. Senni, 48 ans, commerçant à Nouakchott.
 - 7 Cheikh Cissé, 37 ans, employé S.A.E.T.P. à Nouakchott.
 - 8 Marabi O. Abidine, 45 ans, commerçant à Nouakchott.
 - 9 Elfa O. Soydia, 50 ans, commerçant Nouakchott.
 - 10 Cheikh Diop, 31 ans, employé Ets. Lacombe à Nouakchott.

Par décision n° 416 M.J.L. A.N. du 28 mars 1961 :

Article premier. — M. Fofana Samba Thièpe, planton et archiviste de la 3^e catégorie de la Convention Collective Fédérale du Commerce est licencié de son emploi pour compter du 15 mars 1961.

Ministère du Plan, des Domaines, de l'Habitat et du Tourisme :

Par arrêté n° 94 M.P.D.H. du 20 mars 1961 :

Article premier. — M. Payre Jean, administrateur en chef 3^e échelon, est nommé directeur de Cabinet du Ministre du Plan, des Domaines, de l'Habitat et du Tourisme et à ce titre chargé de la coordination de tous les services relevant de ce Ministère.

Art. 2. — M. Payre est autorisé en cette qualité à signer par délégation du Ministre du Plan, des Domaines, de l'Habitat et du Tourisme les documents suivants :

- Ampliations conformes des arrêtés, décisions et circulaires
- Transmissions aux divers services.
- Bordereaux d'envoi.
- Demandes de renseignements.
- Ordres de mission et feuilles de déplacement des personnels relevant du Ministère.
- Bons d'expédition des télégrammes.
- Bons de commande et fiches d'engagement de dépenses
- Toutes correspondances concernant le Ministère.
- A cet effet, la signature de M. Payre sera précédée de la mention suivante :

Par délégation du
« Ministre du Plan, des Domaines, de l'Habitat
et du Tourisme » :
Le Directeur du Cabinet.

Ministère de la Fonction publique et du Travail :

TÉMOIGNAGE OFFICIEL DE SATISFACTION

Le Ministre de la Fonction publique et du Travail,
Sur la proposition de l'Inspecteur du Travail et des Lois sociales,

Décerne à M. Guedes Jean, directeur du Centre de Formation Professionnelle de Port-Etienne, un témoignage officiel de satisfaction avec le motif suivant :

Fonctionnaire de grand mérite et d'une qualification technique confirmée, M. Guedes n'a rien ménagé pour concevoir, organiser et diriger les travaux d'installation du Centre de Formation Professionnelle. Il en a assumé la direction avec compétence et succès et a obtenu des stagiaires les plus remarquables résultats Il a ainsi concrétisé de façon exemplaire le sens et le but de l'Assistance technique.

Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Mines :

Par arrêté n° 97 M.C.I.M.A du 24 mars 1961 :

Article premier. — Est agréée dans les termes du décret-loi du 14 juin 1938, la Société d'Assurances ci-après désignée : « La Paix » Compagnie Anonyme d'Assurances à Primes Fixes contre les Accidents, l'Incendie, le Vol et autres risques divers dont le siège social est situé à Paris (9^e) 58, Rue Taitbout pour pratiquer en République Islamique de Mauritanie les catégories d'opérations visées aux paragraphes : 9^e, 9^e bis, 10^e, 11^e, 12^e, 15^e, 16^e, 17^e, de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938.

Par décision n° 178 M.C.I.M.D.P du 2 février 1961 :

Article premier. — M. N'Diaye Demba, secrétaire-dactylographe auxiliaire échelle 6 échelon 3, en service au service des Mines de la Mauritanie à Saint-Louis, est versé dans la Convention Collective Fédérale du Commerce et classé à la cinquième catégorie pour compter du 1^{er} janvier 1961 et percevra en outre une prime d'ancienneté égale à 9% de son salaire de base pour compter du 26 octobre 1960.

Ministère de l'Education de la Jeunesse et des Sports

Par arrêté n° 10.032 R.M. du 25 février 1961 :

Article premier. — Les candidats dont les noms suivent, pourvus de l'examen du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de l'Arabe, sont agréés dans le cadre de l'Enseignement primaire arabe en qualité de Mouçaid (Moniteurs stagiaires) indice 270 et mis à la disposition de M. le Ministre de l'Education et de la Jeunesse.

Art. 2. — Les intéressés reçoivent les affectations suivantes :

- Fatimetou Mint Sidi Baba, Atar (filles);
- El Houssein O. Mohamed Saloum, Dar Salam p. Rosso;
- Abdallahi O. Didi (magistrat), Boustaila p. Timbédra;
- Mohamed O. Taleb, Oulad Aid p. Rosso;
- Mohamed Saloum O. Moh. Moustapha, Fodre Ras El Fil p. Néma;
- Mokhtar O. Taki, Yengui Abolat p. Timbédra;
- Tendghi O. Abdallah El Atiq, Aguerj p. Tidjikja;
- Mohamed Sidina O. Cheikh Hamdi, Oulad Bou Alia p. Boutilimit;
- Lemrabet O. Moh. Lemine Fall, Amourj p. Néma
- Moh. Saloum O. Sidi O. Zein, Yengui-Joumania p. Timbédra;
- Baba Ahmed O. Hama Lemine, Bosta p. Timbédra;
- Mohamed M. Barek O. Abderrahman, 4^e groupe Mechdouf p. Timbédra;
- Ahmed O. Mohamed Sidiya O. Daddah, Moul-Kheuze p. Kiffa;
- Zeini O. Mohamed Aouechkech p. M'Bout;
- Mokhtar Ben Mouhameda, Bougari p. Kiffa;
- Ahmed O. Mohamed O. El Ma ny, Adem p. Kiffa;
- Dah O. Sidi Bouna, Touil p. Aioun;
- Mokhtar Nech O. Cheikh El Hacem, Kanoal p. Atar;

Abdourahim Thiàm, Aéré M'Bar p. Cascas ;
 Mahfoud O. El Hamed, Cara Lol p. Boghé ;
 Mohamed Lemine O. Taleb Abdallahi, Berkevel p. Kiffa ;
 Moh. Abdou Salem O. Ahmed Mahmoud, Chrattit p. Kiffa ;
 Moh. Lemine O. Mohamed, Djadjibine p. M'Bout ;
 El Alem O. Mohamed Sidi Baba, Sélibaby ;
 Mohamed Mahmoud O. Khatri, Boumdeid p. Tidjikja ;
 Mohamed Mahmoud O. Sidi Brahim, Bougadoum p. Néma ;
 Mohamed Mahmoud O. Zeidane, Ouali p. Kaédi ;
 Mohamed Liman O. Cheikh, Djadjibine Chorfa par M'Bout ;
 Mohamed Nagi O. Moh. O. Ahmed, Bocol par Kaédi ;
 Rajel O. Ahmed Salem O. Babacar, Guiddakar par Rosso ;
 Mohamed Saad Bou O. Addah, Goum d'Atar ;
 Ahmed O. Khyar, Ouologo par Boghé ;
 Athie Ahmed O. Haroun, Ouloum-Nere par Kaédi ;
 Hassni O. Mohamed El Hassandit Mohamed ;
 El Hassen O. Mohamed Hassen, Agoenit par Tamchakett ;

Art. 3. — La dépense est imputable au budget de la Mauritanie pour 1960 chapitre 10-1. article 8, pour 1961 au budget de la Mauritanie chap. 10-1-9.

Art. 4. — Le présent arrêté prendra effet à compter de la date de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 10-056 M.E.J.-I.A. du 28 mars 1961 :

Article premier. — Le personnel de l'Enseignement du premier degré pourra être chargé, pendant l'année scolaire 1960-1961, des services supplémentaires suivants :

1° *Gérance des cantines et des internats.* — Le nombre d'heures rénumérées est fixé forfaitairement à 4 heures par semaine pour la gérance de cantine.

Il est fixé à l'article suivant pour les internats selon leur importance.

2° *Surveillance des études en classe terminale.* — 1 heure par jour de classe.

Art. 2. — Le personnel de l'Enseignement du premier degré dont le nom suit est chargé de services supplémentaires.

I. — CIRCONSCRIPTION DU CENTRE

A. — GÉRANCE DES INTERNATS ET CANTINES

Kaédi : M. Ly Ousmane, instituteur adjoint (internat ; 6 heures) ;
Tidjikja : M. Mahfoud Ould Cheikh, instituteur adjoint (internat, 9 heures) ;
Moudjéria : M. Bâ Oumar, moniteur (internat, 6 heures) ;
Tichitt : M. Sidi Mohamed Ould Jidou, moniteur (internat, 5 heures) ;

Aleg : M. N'Diaye N'Diawar, instituteur adjoint (internat, 9 heures) ;

Boghé : M. Fall Lamine, instituteur adjoint (cantine) ;

Bababe : M. Guissé Mamadou, moniteur (cantine) ;

M'Bagne : M. Keïta Boubacar, instituteur adjoint (cantine) ;

Hairé-M'Bar : M. Bâ Mamadou, instituteur adjoint (cantine) ;

Niabine : M. Cissé Alioune, instituteur adjoint (cantine) ;

Sarandogou : M. Sy Ibrahima, instituteur adjoint (cantine).

B. — SURVEILLANCE DES ÉTUDES

Kaédi (garçons) : M. Kane Abdoul Karim, instituteur ;

Kaédi (filles) : M^{me} Lacombe, institutrice ;

Leceiba : M. Bâ Malick, instituteur adjoint ;

Djeol : M. Seck Demba, instituteur adjoint ;

Maghama : M. Ly Boussiré, instituteur adjoint ;

Tidjikja : M. Maloum Ould Braham, instituteur ;

Moudjéria : M. Bâ Hamath, instituteur adjoint ;

Aleg : M. Yahya Ould Abdi, instituteur adjoint ;

Magta-l'Hajar : M. Mohamed Mahmoud Ould Hameyada, instituteur adjoint ;

Boghé : M. Jacq, instituteur ;

M'Bagne : M. Seydou Mamadou dit Thioub, instituteur ;

Bababe : M. M'Baye Abdoul Karim, instituteur adjoint ;

Hairé-M'Bar : M. Sy Mamadou, instituteur adjoint.

II. — CIRCONSCRIPTION DE L'EST

A. — GÉRANCE DES INTERNATS ET CANTINES

Sélibaby : M. Traoré Aldiouma, instituteur adjoint (internat, 6 heures) ;

M'Bout : M. Lô Samba Gambi, moniteur (internat, 6 heures) ;

Kiffa : M. Bâ Bocar Tidiane, instituteur (internat, 7 heures) ;

Kankossa : M. Koné Abderrhamane, moniteur jusqu'au 31 décembre 1960 et instituteur adjoint pour compter du 1^{er} janvier 1961 (internat, 5 heures) ;

Tamchakett : M. Sidi Aly dit François, instituteur adjoint (internat, 9 heures) ;

Aïoun-El-Atrouss : M. Bechiri Ould Demba, instituteur adjoint (internat, 7 heures) ;

Touil : M. Zeïni Ould Mohamed Abdoullahi, moniteur (internat, 6 heures) ;

Kobenni : M. Cherif Ahmed, moniteur (internat, 5 heures) ;

Timbédra : M. Tandia Hadya, instituteur adjoint (internat, 7 heures) ;

Djiguenni : M. Moctar Ould Baoba, instituteur adjoint (internat, 6 heures) ;

Boustalla : M. Mohamedou Ould Barke, moniteur jusqu'au 31 décembre 1960 et instituteur adjoint pour compter du 1^{er} janvier 1961 (cantine) ;

- Soumania* : M. Bekalle Ould Sidi, instituteur adjoint (cantine) ;
 3^e Groupe *Mechdouf* : M. Mohamed Ely Ould Cherif, moniteur (cantine) ;
Néma : M. Ahmed Ould Mohamed Sabbar, instituteur adjoint (internat, 7 heures) ;
Bassikounou : M. Coulibaly Bakary, instituteur adjoint (internat, 6 heures) ;
Amony : M. Mohamed Gaouad, moniteur (internat, 5 heures).

B. — SURVEILLANCE DES ÉTUDES

- Sélibaby* : M. Dia Abdoul, instituteur adjoint jusqu'au 31 décembre 1960 et instituteur à partir du 1^{er} janvier 1961 ;
M'Bout : M. Koné Bakariba, instituteur adjoint ;
Kiffa : M. Niang Kalidou, instituteur adjoint ;
Atoun : M. Cissé Mohamed, instituteur adjoint jusqu'au 31 décembre 1960 et instituteur à partir du 1^{er} janvier 1961 ;
Timbédra : M. Diarra Souleymane, instituteur adjoint ;
Néma : M. Niassé Lamine, instituteur adjoint jusqu'au 31 décembre 1960 et instituteur à partir du 1^{er} janvier 1961.

III. — CIRCONSCRIPTION DE L'OUEST

A. — GÉRANCE DES INTERNATS ET CANTINES

- Atar* : M. Donzelot René, instituteur (internat, 8 heures) ;
Taydret : du 15 octobre 1960 au 25 janvier 1961 M. El Yezid Ould Mohamed Yeddih, moniteur (cantine) du 26 janvier 1961 au 13 juillet 1961 : M. Ahmed Ould Taya, instituteur adjoint (cantine) ;
Ksar-Torchane : M. Mohamed Lemine Ould Mahou, moniteur (cantine) ;
Ouseft : M. Mohamed Lemine Ould Mohamed Lemine, instituteur adjoint (internat, 6 heures) ;
Bir-Moghrein : M. Si Ahmed Babou, instituteur adjoint (internat, 7 heures) ;
Chinguetti : M. Mohamed Salem, instituteur adjoint (internat, 9 heures) ;
Ouadane : M. Khyarrhoun Ould Ahmedou, moniteur (internat, 6 heures) ;
Akjoujt : M. Diop Moctar, instituteur adjoint (internat, 9 heures) ;
Fort-Gouraud : M. Mohamed Ould Diah, instituteur adjoint (internat, 6 heures) ;
Keur-Mour : M. N'Diaye Ibrahima, instituteur adjoint (cantine) ;
Thiecané : M. Kane Abdoul Ciré, instituteur adjoint (internat, 6 heures) ;
Dreuck-Brem : M. Diop Amadou, instituteur (cantine) ;
Siddakar : M. Bâ Mamadou Nalla, instituteur adjoint (cantine) ;
Dar Salam : M. Yongane Mamadou, moniteur (cantine) ;
Boutilimit : M. Abdallahi Ould Bechir Ould Ragel, instituteur adjoint (internat, 9 heures) ;
Tounguène : M. Sy Ibrahima, instituteur adjoint (cantine).

B. — SURVEILLANCE DES ÉTUDES

- Atar* (filles) : M^{me} Donzelot, institutrice adjointe ;
Atar (garçons) : M. Cheikh Malainine, instituteur ;
Chinguetti : M. Mohamed El Haida, instituteur adjoint ;
Fort-Gouraud : M. Moahmed Ould Diah O., instituteur adjoint ;
Akjoujt : M. Ahmed Ould Mohamed Fall, instituteur adjoint ;
Nouakchott (filles) : M^{me} Perrin, institutrice ;
Rosso (garçons) : M. Sall A. Cléodor, instituteur ;
Rosso (filles) : M^{me} Suzzoni, institutrice ;
Boutilimit : M. Sidi Ali, instituteur ;
Port-Étienne : M. Giraud, instituteur ;
Méderdra : M. Touré A. Ibra, instituteur.

Art. 3. — Le personnel chargé de ces services supplémentaires a droit à des indemnités calculées selon les taux horaires suivants :

Surveillance d'étude :

- Instituteur : 225 francs ;
 Instituteur adjoint : 160 francs ;
 Moniteurs : 120 francs.

Gérance d'internats ou de cantines :

- Instituteur : 112 frs., 50 ;
 Instituteur adjoint : 80 francs ;
 Moniteurs : 60 francs.

Art. 4. — Les indemnités pour services supplémentaires sont payées aux intéressés par l'Agence Spéciale sur présentation de certificats de service fait établis chaque mois par les Directeurs d'Écoles, sous leur responsabilité.

Des crédits sont spécialement délégués à cet effet aux Agences sur proposition de l'Inspecteur d'Académie. Ils sont imputés au chapitre 10 1-8.

Par décision n° 10-056 MEJ-IA du 23 février 1961 :

Article premier. — M. Vaché Pierre-Paul, rédacteur de 1^{re} classe AGOM, indice net 225, mis à la disposition de la République Islamique de Mauritanie est affecté au Collège de Rosso, pour y exercer les fonctions d'Economiste, à compter du 23 septembre 1960, date son arrivée dans le territoire.

Par décision n° 10-057 MEJ-IA du 23 février 1961 :

Article premier. — M^{me} Seck Awa, dactylographe 4^e catégorie de la Convention Collective du Commerce en service depuis le 1^{er} juillet 1960 à l'Inspection d'Académie de la Mauritanie à Saint-Louis, est licenciée de son emploi pour compter du 15 février 1961 pour suppression d'emploi due au transfert des services à Nouakchott).

Par décision n° 10 058 MEJ-IA du 23 février 1961 :

Article premier. — M. Sow Amadou, planton de 2^e catégorie de la Convention Collective Fédérale du Commerce en service depuis le 1^{er} mars 1954 à l'Inspection d'Académie à Saint-Louis, est pour compter du 15 février 1961 licencié pour suppression d'emploi.

Par décision n° 10-059 MEJ-IA du 23 février 1961 :

Article premier. — Le service de permanence administrative au Collège de Rosso pendant la période des grandes vacances de l'année 1961 est fixé comme suit :

Juillet : M. Vaché, économiste.

Août : M. Sall, surveillant général.

Septembre : M. Beaumont, principal.

Article 2. — Ce service de permanence ne donnera pas lieu à l'attribution d'indemnités pour services supplémentaires.

Par décision n° 10-060 M.E.J.-I.A. du 23 février 1961 :

Article premier. — Est constatée, la promotion au choix du 5^e au 6^e échelon, avec effet du 1^{er} juillet 1959, de M. Suzzoni Joseph, instituteur de la Corse détaché en Mauritanie.

Art. 2. — M. Suzzoni est classé à l'indice brut 430, net 340. (Directeur de C.C. de 6 à 11 classes).

Art. 3. — La dépense, pour la période du 1-7-59 au 31-12-1959 est imputable au budget de la Mauritanie ; et à partir du 1-1-1960 au budget de la République Française (Personnel d'Assistance technique.)

Par décision n° 10-061 M.E.J.-I.A. du 23 février 1961 :

Article premier. — Est acceptée pour compter du 18 janvier 1961 la démission de son emploi présentée par M. Diagana Ibrahim, instituteur adjoint de 3^e échelon, indice 420, en service à l'école de garçons de Kaédi

Par décision n° 10-062 M.E.J.-I.A. du 23 février 1961 :

Article premier. — Est constatée le décès de M. N'Diaye Babaly, instituteur de 8^e échelon, indice 795, directeur de l'école de garçons de Nouakchott, survenu le 29 janvier 1961 à l'Hôpital de Saint-Louis.

Par décision n° 10-064 I.A.R. du 23 février 1961 :

Article premier. — Le candidat dont le nom suit est engagé en qualité de moniteur d'arabe au salaire mensuel de 6.000 frs à compter du 1^{er} janvier 1960 au 13 octobre 1960 et reçoit l'affectation suivante :

Mouhamed Abdallahi O. El Chadi, école de Hijaje par Boutilimit.

Art. 2. — A compter du 14 octobre 1960, l'intéressé admis à l'examen du C.A.E.A. session du 9-6-60, est intégré dans le cadre de l'Enseignement primaire arabe en qualité de Moucaïd (Moniteur stagiaire) à l'indice 270.

Art. 3. — La dépense est imputable pour 1960 au budget local, chap. 10-1 art. 8, pour 1961 au budget local, chzp. 10-1 art. 9.

Par décision n° 10-065 M.E.J.-I.A. du 23 février 1961 :

Article premier. — Est acceptée pour compter du 31 décembre 1960 la démission de son emploi présentée par M. Niang Aghibou, moniteur décisionnaire indice 245 en service à l'école d'Aéré M'Bar par Boghé.

Par décision n° 10-066 M.E.J.-I.A. du 23 février 1961 :

Article premier. — M. Abdallahi O. Abdi, moniteur décisionnaire de français, indice 245, précédemment en service à l'ancienne école des Laghlaï Oulad Moussef par Timbedra qui n'a pas rejoint son poste à la rentrée des classes est considéré comme démissionnaire de son emploi pour compter du 14 octobre 1960.

Par décision n° 10-069 M.E.J.-I.A. du 25 février 1961 :

Article premier. — M. Mohamed El Hadrami O. Berrou, nouvellement engagé en qualité d'instituteur adjoint stagiaire, indice 357, et mis à la disposition du Ministre de l'Education et la Jeunesse est affecté au Lycée de Nouakchott pour y servir comme Maître d'internat.

Par décision n° 10-070 M.E.J.-I.A. du 25 février 1961 :

Article premier. — M. Baouba N'Diaye Bowba, planton classé à la première catégorie de l'arrêté n° 388 M.F.T.S du 14 décembre 1957 en service depuis le 15 novembre 1959 au Lycée de Nouakchott, est pour compter du 1^{er} janvier 1961 licencié pour suppression d'emploi.

Par décision n° 10-071 M.E.J.-I.A. du 25 février 1961 :

Article premier. — Est constaté le décès survenu à Nouakchott le 21-12-1960 de Moulkhairy Mint Sidi Mostar, monitrice de 2^e échelon du cadre de l'Enseignement de la Mauritanie, indice 325, précédemment en service à l'Ecole de Nouakchott.

Par décision n° 10-072 M.E.J.-I.A. du 25 février 1961 :

Article premier. — M. Beaumont Gérard, Jean René, surveillant général de 3^e échelon, indice net 290, mis à la disposition de la République Islamique de Mauritanie, est affecté au Collège de Rosso pour exercer les fonctions de principal, à compter du 1^{er} octobre 1960 (date de sa prise de service).

Par décision n° 10-073 M.E.J.-I.A. du 25 février 1961 :

Article premier. — Par suite de la fermeture de l'école de Tachott Bouceïfs Noirs par Aleg, le maître d'arabe Mohamed O. Bobeni a été muté à l'école de Lemtouna par Kaédi.

Par décision n° 10-074 M.E.J.-I.A. du 25 février 1961 :

Article premier. — Est acceptée pour compter du 14 octobre 1960 la démission de son emploi présentée par M. Mohamed Yahdih O. Mohamed Baba, moniteur d'arabe au salaire mensuel de 6 000 francs, en service depuis le 1^{er} janvier 1953 à l'école des Ahel Memtallah par Chinguetti.

Par décision n° 10-090 M.E.J.I.A. du 9 mars 1961 :

Article premier. — Madame Mosnier Nicole, professeur contractuel mise à la disposition de la République Islamique de Mauritanie est affectée au Cours Complémentaire de Kaédi pour compter du 14 octobre 1960 date de sa prise de service.

Par décision n° 10-091 M.E.J. I.A. du 9 mars 1961 :

Article premier. — M. Bocage Jean, professeur adjoint de 5^e échelon, indice net 316, mis à la disposition de la République Islamique de Mauritanie, est affecté au Lycée de Nouakchott, pour y exercer les fonctions de Surveillant général pour compter du 6 décembre 1960 date de son arrivée en Mauritanie.

Par décision n° 10-092 M.E.J. I.A. du 9 mars 1961

Article premier. — M. Dia Yaya Yero, instituteur adjoint stagiaire en service au Cours Complémentaire de Kaédi, est muté en qualité d'adjoint à l'école de Kiffa, en remplacement de M. Ahmed Ould Bouceif, instituteur adjoint admis comme élève-officier de Réserve

Art. 2. — M. Sid Ahmed Ould Taya, instituteur adjoint de 1^{er} échelon à Atar, précédemment affecté à l'école de garçons de Kaédi, par décision n° 1396 M.E.J.-I.A. du 6 octobre 1960, est muté en qualité d'adjoint à l'école de garçons de Boutilimit en remplacement de Ould El Hadrami Ahmed Sidi instituteur adjoint admis au service des Douanes.

Par décision n° 10-093 M.E.J.I.A. du 9 mars 1961 :

Article premier. — Est acceptée pour compter du 15 février 1961, la démission de son emploi présentée par M^{me} Cotillon, institutrice adjointe décisionnaire, indice 335, en service à l'école de filles de Rosso.

Par décision n° 10-094 M.E.J. I.A. du 9 mars 1961 :

Article premier. — Est licencié de son emploi pour suppression de poste insuffisance et incapacité à compter du 1^{er} février 1961, M. Samba Hamady, moniteur décisionnaire, indice 245, en service à l'école des Foulbé Diéri par M'Bout.

Par décision n° 10-095 M.E.J. I.A.M. du 9 mars 1961 :

Article premier. — En exécution du décret n° 60-132 du 23 juillet 1960, les moniteurs de français dont les noms suivent en service dans l'Enseignement du premier degré de la Mauritanie sont reclassés pour compter du 1^{er} octobre 1959 ou pour compter de la date de leur prise de service conformément au tableau ci-joint :

Tall Ibrahima, Boghé, commis expéditionnaire ordinaire 2^e échelon au 1-1-58, indice 340, ancienneté générale au 30-9-59 15 ans 8 mois 13 jours, reclassé à la 2^e catégorie, ancienneté égale à 6 ans au 1-10-59 ;

Mohamed Lemine O. Laghlal, Kaédi, commis expéditionnaire ordinaire 2^e échelon au 1-7-58, indice 340, ancienneté générale au 30-9-59 : 15 ans 2 mois 14 jours, reclassé à la 2^e catégorie, ancienneté égale à 6 ans au 1-10-59 ;

Dahmada Ould Boufatma, Jraif par Atar, commis expéditionnaire ordinaire 1^{er} échelon au 1-1-57, indice 315, ancienneté générale au 30-9-59 : 13 ans 9 mois 23 jours, reclassé à la 2^e catégorie, ancienneté égale à 4 ans au 1-10-59 ;

Mahfoud Ould Bouboutt, Nouakchott (Détaché Intérieur) commis expéditionnaire adjoint, 4^e échelon au 1-7-57, indice 295, ancienneté générale au 30-9-59, : 8 ans 10 mois, reclassé à la 2^e catégorie débutant au 1-10-59 ;

Brahim Ould Aidou, Chinguetti, commis expéditionnaire adjoint 3^e échelon au 1-5-57, indice 275 ancienneté générale au 30-9-59 : 6 ans 8 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie après 6 ans au 1-10-59 ;

M^{me} Taki née Françoise, Néma, commis expéditionnaire adjoint 3^e échelon au 1-5-57, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59 : 6 ans 4 mois 10 jours, reclassée à la 1^{re} catégorie, après 6 ans au 1-10-59 ;

Mohamed O. Abderrahmane, (détaché A.N.), commis expéditionnaire adjoint 3^e échelon au 1-7-57, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59 : 9 ans 7 mois, reclassé à la 2^e catégorie débutant au 1-10-59 ;

Sidi Mohamed O. Jiddou, Tichitt, commis expéditionnaire adjoint 3^e échelon au 1-11-57, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59 11 mois : reclassé à la 1^{re} catégorie ancienneté égale à 6 ans au 1-10-59 ;

Ahmed Fall O. Mohamedine, (Détaché A.G. le 14-10-59) commis expéditionnaire adjoint, 3^e échelon au 1-11-57, indice 275 ancienneté générale au 30-9-59 : 5 ans 11 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie ancienneté après 4 ans au 1-10-59 ;

Lobat O. Sidi Mohamed, 3^e G Mehdouf, commis expéditionnaire adjoint 3^e échelon au 1-11-57, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59 : 5 ans 10 mois 20 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie après 4 ans au 1-10-59 ;

Hamoud Ould Amar, Legouanit, commis expéditionnaire adjoint 3^e échelon au 1-11-57, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59 : 5 ans 11 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie après 4 ans au 1-10-59 ;

Abkari Ould Zein, Tadjakant (Kiffa), commis expéditionnaire adjoint, 3^e échelon, au 1-11-57, indice 275 ancienneté générale au 30-9-59 : 5 ans 11 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie après 4 ans au 1-10-59 ;

M^{me} Bakar née Marieme Miñt Souka, Aleg, commis expéditionnaire adjoint 3^e échelon au 1-11-57, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59 : 5 ans 11 mois, reclassée à la 1^{re} catégorie après 4 ans au 1-10-59 ;

Mohamed Sidia O. Taleb, Hijjaj par Boutilimit, commis expéditionnaire adjoint 3^e échelon au 1-11-57, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59 : 5 ans 11 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie après 4 ans au 1-10-59 ;

Yatéra Cheikhou, Diaguily, commis expéditionnaire adjoint 3^e échelon au 1-4-57, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 ans 9 mois 20 jours, reclassé à la 2^e catégorie ancienneté égale à 2 ans au 1-10-59 (Moniteur du cadre le 1-1-60) ;

Wade Alioune, Rosso, commis expéditionnaire adjoint 3^e échelon au 1-4-57, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59 : 8 ans 6 mois 24 jours, reclassé à la 2^e catégorie débutant au 1-10-59 (moniteur du cadre le 1-1-60) ;

Hafsatou M. Abdel Jelil, Boutilimit, commis expéditionnaire adjoint 3^e échelon au 1-11-57, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59 : 5 ans 10 mois 24 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie après 4 ans au 1-10-59 ;

Sid Ould Kchoum, Aguerjt, commis expéditionnaire 3^e échelon au 1-7-58, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59 : 7 ans 8 mois 17 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie après 6 ans au 1-10-59 ;

Mahfoud O. Abd. Daim, Mal, commis expéditionnaire adjoint 3^e échelon au 1-1-58, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59 : 7 ans 9 mois 12 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie après 6 ans au 1-10-59 ;

Isselmou O. Mohamed Mahmoud, Moulkheuz (Kiffa), commis expéditionnaire adjoint 2^e échelon au 20-3-57, indice 255, ancienneté générale au 30-9-59 : 4 ans 6 mois 10 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie après 4 ans au 1-10-59 ;

Cherif O. Ely, A.H. Khattar, commis expéditionnaire adjoint 2^e échelon au 20-3-57, indice 255, ancienneté générale au 30-9-59 : 4 ans 6 mois 15 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie après 4 ans au 1-10-59 ;

Limam Ould Beyrouck, Djadjibiné Chorfa par M'Bout, commis expéditionnaire adjoint 2^e échelon au 3-11-57, indice 255, ancienneté générale au 30-9-59 : 4 ans 8 mois 27 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie après 4 ans au 1-10-59 ;

Sid Ahmed O. Hamoud, Aouissiat, commis expéditionnaire adjoint 2^e échelon au 3-11-57, indice 255, ancienneté générale au 30-9-59 : 4 ans 10 mois 27 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie après 4 ans au 1-10-59 ;

Baba Ould Taffa, détaché C. P. Ministre le 14-10-59, commis expéditionnaire adjoint 2^e échelon au 1-1-57, indice 255, ancienneté générale 30-9-59 : 4 ans 11 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie après 4 ans au 1-10-59 ;

Moctar Mou O. Ely Salem, détaché Secrétaire chef général O. Daman, le 8-2-60, commis expéditionnaire adjoint 2^e échelon au 15-11-57, indice 255, ancienneté générale au 30-9-59 : 3 ans 11 mois 15 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie après 2 ans au 1-10-59 et après 4 ans au 16-10-59 ;

Mohamed O. Boubacar, O. Sidi Loafi, (Tagant) commis expéditionnaire adjoint 2^e échelon au 14-10-57, indice 255, ancienneté générale au 30-9-59 : 3 ans 9 mois 16 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie après 2 ans au 1-10-59 et après 4 ans au 15-12-59 ;

Ahmed Mahmoud O. Abderrahmane, Daber (Tagant) détaché E. Tagant le 6-7-60, commis expéditionnaire adjoint 2^e échelon au 1-1-58, indice 255, ancienneté générale au 30-9-59 : 3 ans 9 mois reclassé à la 1^{re} catégorie après 2 ans au 10-1-59 et après 4 ans au 1-1-60 ;

Ahmed Khouna O. Mohamed, Rindiao, (commis d'Administration générale le 6-7-60), commis expéditionnaire adjoint 2^e échelon au 14-10-57, indice 255, ancienneté générale au 30-9-59 : 3 ans 11 mois 15 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie après 2 ans au 1-10-59 et après 4 ans au 16-10-59 ;

Dey O. Abderrahmane, Daber, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 3-12-57, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 1 an 9 mois 28 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 2-12-59, décédé le 9-3-60 ;

El Moufid El Hassen, Mal (Aleg) commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 1-12-57, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 1 an 10 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie au 1-10-59 et après 2 ans au 1-12-59 ;

Menine Mint El Kori, Boutilimit (détachée IFAN au 14-10-59), commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 19-12-57, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 1 an 9 mois 13 jours, reclassée à la 1^{re} catégorie débutante au 1-10-59 et après 2 ans au 19-12-59 ;

Ali O. Cheikhua, Oum Oueit Gat, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 1-1-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 1 an 9 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 1-1-60 ;

Anne Alassane, Kaédi, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 1-1-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 1 an 9 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 1-1-60 ;

Brahim O. Mohamed Ragel, Awadi (Boutil.), commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 1-1-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 1 an 9 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 1-1-60 ;

Dah Ould Dahmane, A. Md Cheikh, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Bà Khassoum, Rindiao, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Cissé Roberte, Néma, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 10-14-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassée à la 1^{re} catégorie débutante au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Mohamed Ould Barke, Bousteila (Néma), commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Samba Beddou, M'Beydiyat (Kiffa), commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Ahmed Yahye Ould Ahmadou, 4^e G. Mechdfouf, par Timbédra, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Abdellahi Ould Abdi, O. Mousseif par Timbédra, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58 indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59, cessé service depuis le 14-10-60 ;

Sidi Abdallah O. Moustaph, Fodré-Ras-El-Fil, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59, et après 2 ans au 14-10-60 ;

Mohamed Mahjoud, Abollat (Néma), commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245 ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Niang Aghibou, Aéré M'Bar, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60, démission, le 31-12-60 ;

Samba Hamady, Foulbe-Dieri par M'Bout, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

El Bou O. Taleb Abeidi, Bosta par Timbédra, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58 ; indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Mohamed Lemine O. Baouba, Fort-Gouraud, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58 : indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Lobat Ould Fata, Idaoualis, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58 indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

El Ghassem O. El Ghauth, Foirenni (Kiffa), commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Mohamed Yahya O. Sid Brahim O. Abdellahi Saleck, Joumanep. Néma, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Mohamed O. Kharrachi, Lemtouna p. Kaédi, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 20-11-60 ;

El Yamani O. Guelaye, Ould Benioug, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Mohamed O. Salem, Chinguetti, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Tourad O. Jiddou, O. Bouceif, commis expéditionnaire adjoint stagiaire, au 14-10-58 indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Hamody O. Ahmed Lemine Tandiao, Seguelil, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Mohamed El Mokhtar O. Mamoun, Atar, commis expéditionnaire adjoint stagiaire, au 14-10-58 indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Ahmed Ould El Mokhtar, Moulkheucheub, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Mokhtar O. Mohamed, Rajad (Néma), commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

M^{lle} Sy Marie, Kiffa, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassée à la 1^{re} catégorie débutante au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Leyli Mohamed, Bandian (Guidimaka), commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Abdallahi O. Mohameden, Boër-Tores, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Mohamed El Moctar O. Dida, O. Makary, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Mohamed Lemine O. Hamoud, Yagref, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Ahmed O. M'Haimed, Kanoal, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 1-11-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 1-11-60 ;

Marième M. El Wanane, Rosso, commis expéditionnaire adjoint stagiaire, au 3-11-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 10 mois 28 jours, reclassée à la 1^{re} catégorie débutante au 1-10-59 et après 2 ans au 3-11-60 ;

Brahim Ould Bodde, Tendaoudja, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 20-11-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 10 mois 11 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 20-11-60 ;

Mohamed Ould Ahmedou, Ould Seyid, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 1-12-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 10 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 1-12-60 ;

Hadrami Ould Ahmedna, Nimjatt, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 1-1-59, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 9 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 ;

El Houssein O. M'Haimd Boutilimit, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 2-1-59, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 8 mois 29 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 ;

Cheikh El Hassen Agoenit, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 23-2-59, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 7 mois 7 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 ;

Cheikh O. Mohamed Aicha, Euleb (Boutilimit), commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 25-2-59, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 7 mois 5 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 ;

Cheikhna Lehib, Agjert, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 1-1-59, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 9 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 ;

Khattry O. Samba, Tamchakett, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 1-11-57, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 1 an 11 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 1-11-59 ;

Sid Ahmed O. Brahim Dey, Daber, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 1-1-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 1 an 9 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 1-1-60 ;

Mohamed El Hafed O. Mohamed Lemine, Idatfagha, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 8-2-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 1 an 7 mois 21 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 8-2-60 ;

Mohamed O. Babahmed, Messoud, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 4-3-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 1 an 6 mois 28 jours reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 4-3-60 ;

Guèye Ibrahima M'Bagnick Simow, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 15-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 11 mois 16 jours reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 15-10-60 ;

Djiddou O. Hakki, H. Ahel Jiddou commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 15-11-58 indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 10 mois 16 jours reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 licencié le 12-11-60.

Mohamed Welid O. Idoumou (Bassikounou détaché cercle de Néma le 1-1-60) commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 31-1-59 indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 8 mois 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 ;

El Yezid O. Mohamed Yehdih, Atar commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 16-5-59, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 4 mois 16 jours 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 ;

M^{me} Sall Piny, Kaédi, démissionnaire le 2-4-60 commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 1-10-59, indice 245, reclassée à la 1^{re} catégorie débutante au 1-10-59 ;

Moctar Oumou, Boer-Torès, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Moulaye Hassan, Nouakchott (Lycée), commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Abdallahi O. Salem, Tachdbitt (Meder), commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Brahim O. M. Boubacar, O. N'Taichatt (Meder) commis expéditionnaire adjoint au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Baba Ould Brahim, El Mimoun Teli, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Bouna Ould Moctar, H. 1^o G. Mehdouf commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59, licencié ;

Fall Samba, Dafor, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Dieng Ravane, O. Sidi El Fally, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Mahfoud O. Brahim, Timbedra, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Mohamed Mahmoud O. Beyedh, A. Hamoimid, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Dicko Moctar, Secteur est (Guid), commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Sidi Mahmoud Ould Hadi, Tajoult (Guid), commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Demba Hamady, Thiecanne, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Ahmed O. Mohamed Lemine, Boughadoun, commis expéditionnaire, adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Ahmed Ould Cheibani, Noal, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Bou Ould Hademine, Djiguenni par Timb. commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Limam O. Boubacar, Lehbiba par Tamchaket, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Mohamed Mahmoud O. Amar, Temouagiou, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Sidi El Moustapha, O. Md Fall, dit Deff, Néma, commis expéditionnaire stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Mahfoud Ould Brahim, Timbedra, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Cheikh Ould Bouroueiss, Touabirs par Kaédi, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Mahamed Lemine O. Sidi Abdellah O. Maouloud, Néma, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Sidi Ahmed Ould Meydane, Bokol, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 21-11-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 21-11-59 ;

Mohamed Mahmoud Ould Haïbou, Daber, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 24-12-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 24-12-59 ;

Wane Bongal, Nouakchott, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 25-1-60, indice 245, reclassée à la 1^{re} catégorie débutante au 25-1-60, démissionnaire le 14-10-60.

Par décision n° 10-124 M.E.J-I. du 24 mars 1961 :

Article premier. — Sont déclarés admissibles aux épreuves écrites des examens professionnels :

- du Certificat d'Aptitude Pédagogique (C.A.P.) :
- du Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique (C.E.A.P.) :
- du Certificat d'Aptitude aux fonctions de Moniteur (C.A.M.) :
- et de l'Intégration des Moniteurs auxiliaires dans le cadre des moniteurs,

au titre de l'année 1961, les candidates et les candidats dont les noms suivent, classés par ordre alphabétique :

I. — *Certificat d'Aptitude Pédagogique (C.A.P.)*.

Abme O. Sidi Mohamed, centre de Aïoun ;	
Ahmed O. Adji,	— Rosso ;
Bâ Mohamed Abdellahi,	— Rosso ;
Camara Mohamed,	— Nouakchott ;
Donzelot Renée,	— Atar ;
Ely Salem Mohamed,	— Rosso ;
Gaye Bocar,	— Rosso ;
Kane Abdoul Ciré,	— Rosso ;
Kane Amadou Moctar,	— Kiffa ;
Koné Bakariba,	— Kiffa ;
M'Baye Abdoul Karim,	— Boghé ;
Mohamed Yahya O. Louly,	— Boutilimit ;
N'Diaye Seini,	— Aïoun ;
Niang Kalidou,	— Kiffa ;
Seck Abdoul Silèye,	— Rosso ;
Sidi Ali dit François,	— Aïoun ;
Sy Mamadou,	— Boghé ;
Traoré Souleymane dit Jiddou,	Atar ;
Yahya O. Abdi,	— Aleg ;

II. — *Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique (C.E.A.P.)*.

Ahmed Aboubechrine O. Alia, centre de Boutilimit ;	
El Oualed O. Nagi,	— Kaédi ;
Mohamed O. Khlifer,	— Aleg ;
M'Hadi O. Mohamed Lemine,	— Aïoun ;
Mohamed O. Bicine,	— Rosso ;
N'Diaye xxxxxx Dieug,	— Aïoun ;
Seydina Ali O. Ahmed,	— Aïoun.

III. — *Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Moniteur (C.A.M.)*.

Amar O. El Hadj, centre d'Akjoujt ;	
Cheikh O. Ismail,	— Aïoun ;
Diagana Tidiane,	— Moudjéria.

IV. — *Examen d'intégration des moniteurs auxiliaires dans le cadre des Moniteurs.*

M ^{me} Bacar née Mariam mint Souka, centre d'Aleg ;	
Chérif O. Ely,	— Kiffa ;
Isselmou O. El Gaothe	— Kiffa ;
Limam O. Beyrouk,	— Kiffa ;
Lobatt O. Sidi Mohamed,	— Aïoun ;
Mohfoudh O. Abdaiem,	— Tidjikdja ;
Mohamed Lemine O. Leghlal,	— Kaédi ;
Mohamed O. Sidi,	— Kiffa ;
Sidi O. Kchoum,	— Tidjikdja ;
Sidi O. Mohamed Jiddou,	— Tidjikdja ;
M ^{me} Taki née Françoise,	— Aïoun.

Par décision n° 10-125 M.E.J.I.A du 24 mars 1961 :

Article premier. — La Commission chargée de corriger les épreuves du concours pour le recrutement des élèves moniteurs est composée comme suit :

Président :

M. Dagès, inspecteur de l'Enseignement primaire.

Membres :

M ^{mes} Dagès, institutrice ;
Perrin, directrice d'école ;
Guilloux, institutrice ;
Allix, institutrice adjointe ;
MM. Guilloux, directeur d'école ;
Fall Sala, directeur d'école.

Art. 2. — La Commission se réunira sur convocation de son Président.

Par décision n° 10-131 M.E.J.I.A du 27 mars 1961 :

Article premier. — Les maîtres d'arabe dont les noms suivent reçoivent une nouvelle affectation :

1° Mohamed Ablerrahman O Ebeidna, précédemment en service à l'école de garçons d'Atar, est muté à l'école de Tayaret par Atar ;

2° Mohamed Abdillahi O. Ahmed Tolba, précédemment en service à l'école de Tayaret est muté à l'école Ksar-Torchane par Atar ;

3° Deydi O. Moulaye Ely, précédemment en service à l'école de Ksar-Torchane par Atar, est muté à l'école de garçons d'Atar.

Par décision n° 10-132 M.E.J.I.A du 27 mars 1961 :

Article premier. — En raison de la fermeture de l'école de Roueriya par Néma le maître d'arabe Mohamed Fadel O. Sidi O'hman O. Momo, est affecté à l'école de Timbédra.

Par décision n° 10-133 M.E.J.I.A du 28 mars 1961 :

Article premier. — Le contrat de travail de M. Champion Pierre, instituteur contractuel (indice 641), en service au Collège de Rosso, est résilié à compter du 13 juillet 1961 pour suppression d'emploi.

TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

Par arrêté n° 4 CB. M. du 20 mars 1961 :

Article premier. — Le Conseil municipal de Boghé est convoqué en session ordinaire le lundi 27 mars 1961 à 10 heures avec l'ordre du jour suivant :

- a) Présentation et discussion du budget primitif 1961 ;
- b) Projets délibérations et vœux ;
- c) Affaires diverses.

Partie officielle

ANNONCES

L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUAKCHOTT R.I.M.

INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE

Suivant déclaration aux fins d'immatriculation au registre du commerce en date du 1^{er} mars 1961, déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nouakchott, le même jour, le sieur Corné Claude, né le 2 avril 1928, à Colmar (Haut-Rhin) de nationalité française, demeurant à Nouakchott, y exploitant un bar-restaurant chambres meublées, à l'enseigne "LA PERGOLA", est inscrit au registre du commerce de Nouakchott, sous le numéro 27 analytique.

Pour insertion et publication :
Le Greffier en Chef,
R. CATTAND

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUAKCHOTT R.I.M.

INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE

Suivant délibération de l'Assemblée générale à caractère mixte de la société anonyme dénommée "Entreprise J. Andrivot", au capital de 1.500.000 francs C.F.A., en date du 4 août 1960, il appert que le siège de ladite société précédemment fixé à Kaédi, a été transféré à Port-Etienne (R.I.M.).

En vertu d'une déclaration aux fins d'immatriculation au registre du Commerce adressée le 6 mars 1961, ladite société a été inscrite au registre du Commerce de Nouakchott, le 8 mars 1961, sous le numéro analytique : 28.

Pour insertion et publication :
Le Greffier en Chef,
R. CATTAND

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUAKCHOTT R.I.M.

INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE

Suivant déclaration aux fins d'immatriculation au registre du Commerce en date du 28 mars 1961, déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nouakchott, le même jour, la société dite « Société du Commerce Général d'Importation et d'Exportation de Mauritanie » (S.O.C.I.E.M.), société à responsabilité limitée, au capital de un million de francs C.F.A., dont le siège est à Nouakchott, ayant pour objet dans tous les pays et particulièrement dans la République Islamique de Mauritanie : l'importation et l'exportation de tous produits et marchandises généralement quelconques ; l'achat et la vente en gros, demi-gros et détail, et le commerce en général sous toutes formes ; est immatriculée au Registre du Commerce de Nouakchott, sous le numéro 29 analytique.

Pour insertion et publication :
Le Greffier en Chef,
R. CATTAND

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUAKCHOTT R.I.M.

INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE

Suivant déclaration aux fins d'immatriculation au Registre du Commerce adressée le 20 mars 1961 au Greffe du Tribunal de Commerce de Nouakchott, et reçue le 30 mars 1961, la Société anonyme « Peschaud et C^o France » au capital de cent mille nouveaux francs, dont le siège est à Paris, avec Agence à Port-Etienne (R.I.M.), ayant pour objet toutes opérations de commissionnaires en transports maritimes, terrestres, aériens et fluviaux. Toutes opérations concernant la consignation des navires et l'affrètement. Toutes opérations de commerce tant sur le marché intérieur qu'à l'étranger, est immatriculée au Registre du Commerce de Nouakchott sous le numéro 30 analytique.

Pour insertion et publication :
Le Greffier en Chef,
R. CATTAND

JOURNAL OFFICIEL DE LA R. I. M.

*Nouveaux tarifs d'abonnements
et de vente au numéro entrant en vigueur
le 15 avril 1961.*

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Ordinaire	1.350 fr.	700 fr.
Par avion ex-A.O.F.	2.000 fr.	1.200 fr.
Par avion Communauté	3.000 fr.	1.700 fr.
Par avion étranger (nous consulter)		
Annonce la ligne		100 fr.
Le numéro		50 fr.
Par la Poste majoration de		40 fr.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUAKCHOTT R.I.M.

INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE

Suivant déclaration aux fins d'immatriculation au Régistre du Commerce adressée le 20 mars 1961 au Greffe du Tribunal de commerce de Nouakchott, et reçue le 30 mars 1961, la Société anonyme dénommée « Société Mauritanienne d'Importation et d'Exportation » (SOMIMEX), au capital de cinq cent mille francs C.F.A., dont le siège est à Rosso (R.I.M), ayant pour objet l'entrepôt, la consignation, le magasinage, la conservation avec ou sans constitution de gage, la manutention, le transport par tous moyens et le transit de tous produits ou marchandises; etc...; est immatriculée au Régistre du Commerce de Nouakchott, sous le numéro 31 analytique.

Pour insertion et publication :
Le Greffier en Chef,
R. CATTAND

ST-LOUIS. IMPRIMERIE OFFICIELLE DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Dépôt légal n° 1565

2
1967